



## Mairie de Ménerbes

### COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AOÛT 2016

La séance est ouverte à 19h00, sous la Présidence de Monsieur Christian RUFFINATTO, Maire de la Commune de Ménerbes.

**Présents :** M. Christian RUFFINATTO - Mme Fabienne GATIMEL - M. Bruno CHABERT - Mme Josiane DEFLAUX - M. Eric ARIAS - Mme Catherine ROSSI - M. Yannick MARTIN - Mme Tephén PITOT - M. Patrick MERLE - Mme Henriette TURCO - Mme Chantal BASIN.

**Représentés :** Mme Monique AUBERT a donné pouvoir à Mme Tephén PITOT,  
M. Fabien TEMPIER a donné pouvoir à Mme Fabienne GATIMEL,

**Absents :** M. Franck DUFOUR - M. Jean-Claude PUECH.

**Secrétaire de séance :** Mme Catherine ROSSI.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal en séance du 22 Juin 2016, approuvé à l'unanimité.

**Décision Municipale N° 98-2016 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.**

**DECIDE** de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant les parcelles cadastrées Section AD 499-502.

**Décision Municipale N° 99-2016 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.**

**DECIDE** de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant les parcelles cadastrées Section Parcelles AW 507 et AW 508.

**Décision Municipale N° 100-2016 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.**

**DECIDE** de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant les parcelles cadastrées Section AT 261, AT 535, AT 536.

**Délibération N° 101-2016 : CIMETIERE : PROCEDURE DE REGULARISATION AVANT REPRISE, DES SEPULTURES SANS CONCESSION RELEVANT DU REGIME DU TERRAIN COMMUN.**

**DECIDE** à l'unanimité :

**Article 1 :** De procéder aux mesures de publicité ci-après pour avertir les familles intéressées : pose de plaquettes de « demande de renseignements » sur les sépultures des défunts inconnus, affichage en mairie et au cimetière d'un avis municipal au côté de la liste des emplacements concernés invitant les familles à se faire connaître en mairie aux jours et heures de permanence, diffusion d'un communiqué explicatif de la procédure par un affichage en mairie et au cimetière, lorsque l'existence et l'adresse d'un membre de la famille sont connues, par l'envoi d'une 1<sup>ère</sup> lettre recommandée avec accusé réception puis, si nécessaire, d'un second et dernier courrier en lettre simple, 1 mois à 15 jours avant la date butoir fixée par la présente délibération.

**Article 2 :** De procéder au réaménagement de l'ensemble du carré 3 du cimetière afin d'y créer des allées de circulation pour assurer la sécurité des usagers du cimetière ainsi que l'alignement des sépultures prochainement créées.

**Article 3 :** Dans le cadre de ce projet de réaménagement du carré 3 et sauf à ce que les familles puissent justifier d'un acte de concession en cours de validité, il est proposé aux familles concernées par les sépultures sur les emplacements du N°54 à 118 de faire procéder, à leur charge, au transfert du ou des défunt(s) dans une concession du cimetière ou dans un autre cimetière.

**Article 4 :** S'agissant des sépultures situées ailleurs dans le cimetière, il est proposé aux familles concernées par des sépultures établies à l'origine en Terrain commun les options ci-après, à titre de régularisation de la situation :

➤ L'attribution d'une concession familiale, sous réserve d'une remise en état si besoin, au bénéfice de tous les ayants droit de la ou les personne(s) inhumée(s), lorsque l'aménagement sur le terrain le permet,

➤ De faire procéder, à leur charge, au transfert du ou des défunt(s) dans une concession du cimetière ou dans un autre cimetière.

**Article 5 :** De proposer, dans ces circonstances, en application de l'article L.2223-14 du Code Général des collectivités territoriales, des concessions d'une durée de 30 ans au prix de 260 € par m<sup>2</sup> occupé ou une durée de 50 ans au prix de 348 € par m<sup>2</sup> occupé.

**Article 6 :** De fixer le délai maximum laissé aux familles intéressées pour se faire connaître en mairie et procéder aux formalités nécessaires à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2017, de manière à passer la fête de la Toussaint.

**Article 7 :** De procéder, au terme de ce délai, à la reprise des sépultures dont la situation n'aura pas été régularisée, et de charger Monsieur le Maire de prendre un arrêté définissant les modalités selon lesquelles auront lieu ces reprises en vue de libérer les terrains et de les affecter à de nouvelles sépultures.

**Article 8 :** Monsieur le Maire, auquel la délibération du Conseil Municipal en date du 7 avril 2014 a délégué, en application de l'article L.2122-22 8° du Code Général des collectivités territoriales, la délivrance et la reprise des concessions funéraires, est chargé de l'application de la présente délibération.

**Article 9 :** La délibération n° 88-2016 du Conseil Municipal en séance du 22 juin 2016 est abrogée et remplacée par la présente délibération.

La commune informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

**Délibération N° 102-2016 : TARIF DES CONCESSIONS DU COLUMBARIUM.**

**DECIDE** à l'unanimité, de reverser au Centre Communal d'Action Sociale 33,4 % du prix de chaque concession du columbarium

**CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à l'exécution de la présente délibération.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

**Délibération N° 103-2016 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL DANS LE CADRE DU FONDS REGIONAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.**

**DEMANDE** à l'unanimité l'attribution d'une aide financière adaptée et la plus large possible auprès du Conseil Régional, dans le cadre du fonds régional d'aménagement du territoire pour l'année 2016

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

**Délibération N° 104-2016 : REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME.**

**APPROUVE** à l'unanimité, la révision du PLU,

**LANCE** une consultation auprès de plusieurs bureaux d'études.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

**Délibération N° 105-2016 : CONVENTION AVEC LE « PRINTEMPS DES POETES ».**

**ACCEPTE** à l'unanimité, le label « Village en poésie » pendant trois années,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le « Printemps des Poètes ».

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

**Délibération N° 106-2016 : CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ERDF.**

**EMET** à l'unanimité, un avis favorable à la convention de servitudes avec ERDF,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes avec ERDF.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

**Délibération N° 107-2016 : DELEGATION D'ELUS AUPRES D'ASSOCIATIONS**

**DESIGNE** : à l'unanimité,

- Fabienne GATIMEL, déléguée auprès de « Protégeons Ménerbes » et des « Amis de Ménerbes » et
- Patrick MERLE, délégué auprès de « Protégeons Ménerbes ».

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

**Délibération N° 108-2016 : TRAVAUX DE SECURITE A LA MAIRIE.**

ACCEPTE à l'unanimité, les devis de l'entreprise BISCARAT pour les travaux de sécurité à la mairie pour le montant total de 4 692 € HT soit 5 630,40 € TTC,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

**Délibération N° 109-2016 : TRAVAUX D'ELECTRICITE, DE PLOMBERIE ET DE PEINTURE DANS L'APPARTEMENT SITUE 40 CHEMIN DE LA MONTAGNE.**

ACCEPTE à l'unanimité, la proposition de

- Alain GARIDEL de Ménerbes pour l'électricité pour le montant de 6 731 € HT et la plomberie pour le montant de 3 712 € HT soit la somme de 12 531,60 € TTC

- L'entreprise MEINDER de Ménerbes pour la peinture pour le montant de 7 988 € TTC

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

**Délibération N° 110-2016 : TRAVAUX DE PEINTURE DANS L'APPARTEMENT 123 A avenue Marcellin Poncet.**

ACCEPTE à l'unanimité le devis de peinture de Monsieur MEINDER de Ménerbes pour le montant de 1 280 € TTC,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

**Délibération N° 111-2016 : TRAVAUX DE FUMIGATION DANS L'EGLISE SAINT-LUC.**

ACCEPTE à l'unanimité, la proposition de la société ATH de Vitrolles pour :

- un traitement par application de gel insecticide de mobiliers et boiseries pour le montant de 4 700 € HT soit 5 640 € TTC,

- la désinsectisation par fumigation au Vikane pour le montant de 14 000 € HT soit 16 800 € TTC,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

**Délibération N° 112-2016 : TRAVAUX DE DESINSECTISATION ET DECONTAMINATION DES ŒUVRES D'ART DE L'EGLISE SAINT LUC.**

ACCEPTE à l'unanimité, la proposition de Madame Danièle AMOROSO de Villeneuve-lès-Avignon pour le montant de 8 724 € HT soit 10 468,80 € TTC,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

**Délibération N° 113-2016 : TRANCHE 6 : AMENAGEMENT EXTERIEUR DE L'EGLISE SAINT LUC.**

ACCEPTE à l'unanimité la proposition de Monsieur Bruno JOUVE, architecte à Avignon pour la mission de maîtrise d'œuvre au taux de 9,50 % sur les travaux d'aménagement extérieur de l'église Saint Luc.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

**Délibération N° 114-2016 : AMENAGEMENT DE LA MAIRIE – LOT 4 : AVENANT N° 1.**

ACCEPTE à l'unanimité, l'avenant n° 1 pour le lot « menuiseries bois » de l'entreprise FAUCHERON s'élevant au montant de 21 778,18 € HT,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire au bon déroulement du dossier.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

**Délibération N° 115-2016 : ACCEPTATION D'UN DON.**

ACCEPTE à l'unanimité, le don de 14 400 € de Monsieur et Madame COXE pour les travaux de stabilisation des talus des terrains de tennis.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

**Délibération N° 116-2016 : CREATION DE POSTE.**

**APPROUVE** à l'unanimité, la création de :



- un poste d'adjoint technique territorial de 1<sup>e</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016,

**PRECISE** que le tableau des effectifs sera mis à jour en conséquence.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

Fait à Ménerbes, le 17 Août 2016

**Le Maire,**



**Christian RUFFINATTO**